

# REGLEMENT BOMBARDES-PERCUSSIONS

## TROPHÉE RONSED-MOR

- 1- Un ensemble est constitué d'au moins 4 bombardes, quelles que soient la tonalité, la couleur et la tessiture, et d'au moins 2 percussions. Le nombre maximal généralement admis est de 312, mais c'est rare.
- 2- les ensembles seront répartis en 2 catégories, non pas comme les bons et les mauvais chasseurs, mais en fonction de leur niveau : catégorie A pour les ensembles confirmés, et catégorie B pour les groupes qui le sont moins.
- 3- Les instruments à poche ne sont pas acceptés. Il va de soi que nous ne parlons pas des sonneurs. Toutefois, les levriad, seuls, sont tolérés.
- 4- D'autres instruments acoustiques, tels que flûte à nez, hautbois, serpent, saxophones, heckelphones...peuvent se joindre à l'ensemble sans excéder le tiers de l'effectif global. Si certains instruments accompagnateurs nécessitent une amplification, cela doit se faire de manière simple et autonome, la mise en place devant être rapide, noter que nous ne sommes ni électriciens, ni roadies, mais l'équipe bienveillante du trophée mettra à disposition une prise de courant. En revanche, les boîtes à rythme, séquenceurs et autres supports préenregistrés ne sont pas admis. Il ne s'agit pas d'une rave, c'est un concours sérieux.
- 5- Le répertoire est totalement libre, d'inspiration bretonne, ou pas.
- 6- Chaque suite aura une durée de 5 à 10 minutes. Les groupes disposeront d'un temps d'accord avant la prestation afin de garantir la santé et le bien-être des juges et du public. Les concurrents se présenteront aux abords de la scène avec tout leur matériel, mais pas trop, 5 minutes avant leur passage.
- 7- Le jury sera constitué de juges d'ensemble, bombardes et percussions. Les membres, éminents, évidemment, peuvent venir du milieu de la musique bretonne ainsi que de tout autre univers musical, jazz, classique, K-pop , inuit,... Les décisions du jury ne peuvent être contestées à moins de les souder sérieusement.
- 8- Les inscriptions s'effectuent dorénavant essentiellement par mail ou via le super site du bagad [trophee@ronsedmor.org](mailto:trophee@ronsedmor.org) , le bilan carbone des nuages de fumée étant trop important et la préservation des pigeons étant l'une de nos priorités. Chaque groupe spécifiera le nom de l'ensemble, de son responsable, le nombre et les noms des sonneurs, de leur conjoint(e), de leurs enfants, des grands-parents, mais pas celui du chien, on n'est pas la SPA. Il est aussi demandé de fournir le programme qui sera joué, à minima le matin du concours, sinon, le présentateur aura toute latitude pour dire n'importe quoi, en défaveur du groupe bien sûr.
- 9- Le trophée Bombardes-Percus est remis en jeu tous les ans. L'ensemble qui le gagne 3 années de suite pourra le conserver et remercier vivement les organisateurs en les invitant au bar !

